

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISATION RECRUTEMENT SAISONNIERS ÉTÉ 2025

Séance du 26 mai 2025
Dûment convoqué le 20 mai 2025

En l'an 2025, le lundi 26 mai à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (22) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, P.-L. LE TOAN-BARES, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, A. TAHOCS, S. VAILLS.

Absents (6) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONS, P. RIU, M. SANTANACH.

Pouvoirs (8) : P. BLANQUE (à A. BOUSQUET), C. DELIAS (à M. RIFF), J.-L. LACUBE (à P. BATAILLE), J.-D. LAPORTE (à M. POUDADE), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), A. LUNEAU (à J. GARRABE-POUGET), C. VERDAGUE (à S. POLATO), G. VICENS (à A. TAHOCS).

Secrétaire de séance : J. CORDELETTE
Acte n° : CCPC-2025146-16

Rapport

VU le Code de la fonction publique ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3 ;

VU la délibération du 8 décembre 2014 autorisant le Président à procéder à des recrutements permettant de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou de pouvoir à un remplacement ponctuel ;

CONSIDERANT que pour les besoins des services, en vue de la saison estivale, il est nécessaire de recourir à des emplois occasionnels dits « saisonniers » ;

CONSIDERANT les prévisions de la période estivale notamment pour la bonne gestion du refuge des Camporells, du pôle EJ2S – crèches, pôle EIB, de la ZAT de Matemale, du service activité de pleine nature et du service médiathèques :

Pôle Enfance, Jeunesse, Santé, Social – 3 embauches :

- 2 agents d'animation, correspondants au grade d'adjoint d'animation territorial, à compter du 1er juillet 2025 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints d'animation territorial, échelon 1 ;
- 1 agent d'animation, correspondants au grade d'adjoint d'animation territorial, à compter du 1er août 2025 pour une durée de 1 mois et demi, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints d'animation territorial, échelon 1 ;

Pôle Développement / Tourisme – 10 embauches pour la ZAT de Matemale, 5 embauches pour le refuge des Camporells, 4 embauches pour le service activité de pleine nature :

- 7 agents d'accueil polyvalents, correspondants au grade d'adjoint technique, à compter du 1^{ER} juillet 2025 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

066-246600464-20250526-CCPC-2025146-16-DE
Date de rédaction : 28/05/2025

- 2 agents d'accueil polyvalent, correspondants au grade d'adjoint technique, à compter du 9 juin 2025 pour une durée de 3 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 maître-nageur BNSSA (agent de surveillance de la zone de baignade du lac de Matemale) correspondant au grade d'opérateurs territoriaux des act. physiques et sportives, à compter du 5 juillet 2025 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux d'opérateurs territoriaux des act. physiques et sportives, échelon 5.
- 4 agents techniques polyvalents correspondant au grade des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2025 pour une durée de 6 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1 ou 3.
- 2 aides gardien de refuge correspondant au grade des adjoints techniques, à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 aide gardien de refuge correspondant au grade des adjoints techniques, à compter du 29 mai 2025 pour une durée de 4 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 aide gardien de refuge correspondant au grade des adjoints techniques, à compter du 15 juin 2025 pour une durée de 3 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 aide gardien de refuge correspondant au grade des adjoints techniques, à compter du 15 juin 2025 pour une durée de 3 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux ingénieurs territoriaux, échelon 2.

Pôle EIB – 1 embauche :

- 1 agent technique polyvalent correspondant aux grades des adjoints techniques territoriaux, à compter du 2 mai 2025 pour une durée de 6 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'autoriser le recrutement de 23 embauches saisonnières pour la saison estivale.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

D'autoriser le recrutement de 23 embauches saisonnières pour la saison estivale.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20250526-CCPC-2025146-16-DE Date de réception préfecture : 28/05/2025

Affiché le :
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20250526-CCPC-2025146-16-DE
Date de réception préfecture : 28/05/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

